

## Quelques définitions sur les élections

- L'isoloir: sorte de cabine où l'on est seul pour mettre un bulletin dans l'enveloppe.
- Le dépouillement : moment où l'on sort les bulletins des enveloppes.
- Les assesseurs : élève non candidats qui comptent les enveloppes, vérifient les signatures et mettent le tampon sur la carte d'électeur.
- La liste d'émargement : liste où sont inscrits les électeurs.
- Le scrutin est clos : le vote est terminé.
- L'urne : sorte de boîte où l'on dépose son bulletin de vote.
- Les scrutateurs : Élèves qui sortent les bulletins et qui inscrivent le nombre de voix de chaque candidat.
- Le procès verbal : feuille où l'on inscrit le nombre de voix pour chaque candidat.
- Majorité absolue : la moitié des voix plus une (nous sommes 24 dans la classe, la majorité absolue est de 13.)
- Majorité relative : celui qui obtient le plus de voix au deuxième tour.
- Les suppléants : les remplaçants.